EAUBONNE
le sens de l'harmonie

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 / 388

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMERCIAL D'UNE SURFACE DE 67 M² SIS 16 AVENUE DE BUDENHEIM

LA MAIRE,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques **;**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération n°2026-022 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la décision municipale n°2022/494 du 28 octobre 2022 portant sur la fixation du montant du loyer de la boutique éphémère Aux Bonnes Créations à partir du 1er janvier 2023 ;

VU les documents déposés par la société **CREATALIE'S** sise 52 rue serpente 95800 CERGY, (SIRET : 83385390600018) représentée par Madame Nathalie PORTA, par l'entreprise individuelle **PATRICIA MONNIER** sise 101 rue Robert Villoing 78500 SATROUVILLE, (SIRET : 84841392800013), par l'entreprise individuelle **KASYC-PFEIFFER** sise 68 rue Raspail 92270 BOIS-COLOMBES, (SIRET : 83829015300017), par la société **PASSION CRÉATION** sise 45 rue des Bonnets 95270 CHAUMONTEL, (SIRET : 89248800800012) représentée par Madame Patricia QUERNE, par l'entreprise individuelle **VIRGINIE GOUTTE** sise 11 rue des Deux Ormes 95220 PIERRELAYE, (SIRET : 52195528600021), par l'entreprise individuelle **ROSE FRANCIUS (RM TRESORS DE LA MER)** sise 10 rue Basses Mathousines 95170 DEUIL-LA-BARRE, (SIRET : 84935526800012) et par l'entreprise individuelle **SANDRINE DUBREU** sise 14 rue Henri Dunant 95410 GROSLAY, (SIRET : 40282964200030).

CONSIDÉRANT que les sociétés CREATALIE'S, PATRICIA MONNIER, KASYC-PFEIFFER, PASSION CRÉATION, VIRGINIE GOUTTE, ROSE FRANCIUS (RM TRESORS DE LA MER) et SANDRINE DUBREU remplissent les conditions nécessaires pour l'occupation du local communal à destination de boutique éphémère, d'une surface de 67 m² situé au rez-de-chaussée sis 16 avenue de Budenheim à Eaubonne, pour une activité de vente de bijoux, accessoires, chocolats, peintures et décorations ;

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 : DE CONCLURE** avec les entreprises CREATALIE'S, PATRICIA MONNIER, KASYC-PFEIFFER, PASSION CRÉATION, VIRGINIE GOUTTE et ROSE FRANCIUS (RM TRESORS DE LA MER), une convention d'occupation du local commercial d'une surface de 67 m² situé au rez-de-chaussée des locaux sis 16 avenue de Budenheim à Eaubonne ;

- **ARTICLE 2 : D'AJOUTER** que cette occupation prendra effet à compter du lundi 9 novembre 2026 jusqu'au lundi 16 novembre 2026 matin, moyennant un loyer de 300 € ;

- **ARTICLE 3 : DE PRÉCISER** que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Argenteuil et ampliations en seront adressées à Madame la Trésorière Principale de Franconville Le Parisis.

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20261105-DEC2026-388-AU
Date de réception préfecture : 05/11/2026

Eaubonne, le 05 NOV. 2026

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 05/11/2026
Publiée le : 05/11/2026
Exécutoire le : 05/11/2026
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN	**Arnaud AGNONA**
Cheffe Secrétariat Général	**Directeur DAGAJ**
Karima BENTOUT	**Lylian SÉNÉCHAL**
DGA Ressources	**Directeur Général des Services**

La Maire,
Vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Val Parisis,

MAIRIE D'EAUBONNE (VAL D'OISE)

Marie-José BEAULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20261105-DEC2026-388-AU
Date de réception préfecture : 05/11/2026